

ALGÉRIE

**ÉVOLUTIONS EN MATIÈRE D'ÉDUCATION,
DE FORMATION ET D'EMPLOI 2021**

Traduction française par le Centre de traduction des organes de l'Union européenne. En cas de doute quant à l'exactitude des informations ci-incluses, veuillez vous reporter à la version originale téléchargeable sur notre site internet:

<https://www.etf.europa.eu/en/regions-and-countries/countries/algeria>

Le contenu du présent document relève de la seule responsabilité de la Fondation européenne pour la formation (ETF) et ne reflète pas nécessairement les points de vue des institutions de l'Union européenne.

© Fondation européenne pour la formation, 2021

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

PRINCIPALES EVOLUTIONS DES POLITIQUES EN MATIERE D'EDUCATION, DE FORMATION ET D'EMPLOI

Le présent document a pour objet de présenter une mise à jour annuelle sur les questions clés et les progrès réalisés en matière d'éducation, de formation et d'emploi en Algérie. En raison de la pandémie de COVID, les données pertinentes n'ont pu être collectées au niveau national, aussi la plupart des données proviennent-elles de sources (organisations) internationales.

L'Algérie a commencé l'année 2020 avec un dynamisme politique renouvelé, suite aux élections qui avaient porté au pouvoir un nouveau président en décembre 2019. Ainsi, l'objectif du plan d'action (le «plan d'action») lancé en février 2020 était de moderniser plusieurs domaines, dont le système d'enseignement et de formation professionnels (EFP). Cependant, la pandémie qui a gagné le monde entier depuis mars 2020 a mis en veille de nombreux objectifs du plan d'action. En juin 2021, des élections législatives ont eu lieu, mais ont connu l'un des taux de participation les plus faibles jamais enregistrés.

Sur le plan sanitaire, la situation a commencé à se stabiliser peu à peu à partir de janvier 2021 avec le lancement de la campagne de vaccination, même si la propagation de nouveaux variants du COVID-19 pourrait limiter l'efficacité du vaccin.

L'économie a beaucoup souffert depuis 2020 en raison des mesures mises en place pour contenir la pandémie et d'une baisse importante de la production d'hydrocarbures, principale source de revenus externes pour le pays. Cette situation a contribué à un accroissement significatif du déficit, le taux de croissance du PIB en 2020 étant tombé à -5,5.

Pendant la pandémie de COVID, il a été difficile d'assurer la continuité de l'enseignement, en particulier pour les écoles de formation professionnelle: peu d'activités de renforcement des capacités pour permettre le passage à l'enseignement à distance et en ligne ont été proposées aux enseignants et aux étudiants, et la faible couverture internet dans certaines régions a exacerbé les problèmes d'exclusion sociale. La situation s'est améliorée en 2021 et quelques initiatives de numérisation ont eu lieu dans l'EFP, ce qui montre qu'il existe une volonté de s'engager davantage dans ce domaine. Néanmoins, un certain nombre de problèmes doivent encore être résolus.

En termes d'emploi, la pandémie a aggravé la situation générale. Cette aggravation s'est traduite par une baisse du taux d'emploi, qui est passé de 37,4 % en 2019 à 35,1 % en 2020.

En conclusion, les principaux défis auxquels l'Algérie a dû faire face au cours de l'année écoulée sont des conséquences de la pandémie de COVID. Le système d'EFP n'était pas prêt à passer au mode en ligne et les activités d'apprentissage dans le milieu du travail ont payé le prix fort puisqu'elles n'ont pu être mises en œuvre. La campagne de vaccination a contribué au rétablissement progressif de la situation sanitaire, mais l'impact de certaines initiatives lancées pour contenir les pertes économiques et d'emplois reste à voir.

1. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES

▪ Évolution politique et situation sanitaire

Des élections législatives se sont tenues en Algérie le 12 juin 2021 pour élire les 407 membres de l'Assemblée nationale populaire. Initialement prévues en 2022, les élections se sont déroulées plus tôt en raison d'une modification de la constitution qui a été relayée par un référendum en novembre 2020. Ces élections ont connu le taux de participation le plus faible de l'histoire de l'Algérie pour des élections législatives, avec seulement 23 % environ de la population admise à participer. Le Front de libération nationale au pouvoir a remporté un grand nombre de sièges, bien que ce parti et le Rassemblement national démocratique, partenaire de la coalition, aient également subi de lourdes pertes. Le Front El Moustakbal nationaliste, le Mouvement islamiste de la société pour la paix, le nouveau Mouvement de la Construction Nationale et les candidats indépendants ont tous réalisé des gains importants à leurs dépens, tandis que les sièges remportés par les autres partis ont connu des changements mineurs. Au total, 136 sièges ont été remportés par des candidats âgés de moins de 40 ans, 35 par des femmes et 274 par des personnes ayant fait des études supérieures [Algeria Press Service (APS), 2021].

En ce qui concerne la situation sanitaire, il est estimé que la COVID a provoqué environ 5 000 décès (JHU, 2021), et jusqu'à la mi-2021, certaines mesures de confinement sont restées en place. La campagne de vaccination a commencé par de modestes livraisons de vaccins en janvier et s'est poursuivie tout au long de l'année. La propagation de nouvelles variantes de la COVID pourrait limiter l'efficacité de la campagne de vaccination et retarder la reprise économique mondiale et nationale. En outre, au moins 65 personnes ont perdu la vie dans des feux de forêt en été dans la région montagneuse de Kabylie, qui comptent parmi les pires incendies de l'histoire du pays (BBC, 2021).

Une reprise économique lente est attendue pour 2021 et 2022, dans un contexte de grandes incertitudes quant à la durée des crises sanitaire et économique.

▪ Démographie

Avec près de 44 millions d'habitants en 2020, l'Algérie est le pays le plus peuplé du Maghreb. Les projections démographiques indiquent que la population poursuivra sa progression régulière, augmentant de 10 millions de personnes au cours des 25 prochaines années (Pyramides des âges dans le monde, 2019). La population est inégalement répartie sur l'ensemble du territoire, la grande majorité des personnes vivant dans le nord, le long de la côte méditerranéenne. La taille relative de la population jeune dans le pays a légèrement diminué, passant de 22 % en 2019 à 21,4 % en 2020. Néanmoins, cette diminution s'inscrit dans le cadre d'un rétrécissement progressif au cours des dix dernières années, qui a vu ce pourcentage baisser de près d'un tiers, passant de 30,9 % en 2010 à 21,4 % en 2020. L'Algérie reste un pays de transit et de destination pour les réfugiés et les demandeurs d'asile de 41 nationalités, tant dans les zones urbaines que dans les cinq camps de réfugiés sahraouis près de Tindouf. La pandémie de COVID-19 et les fermetures de frontières qui en ont résulté ont considérablement affecté les réfugiés et les demandeurs d'asile en Algérie, qui n'avaient qu'un accès limité au territoire, réduit les possibilités de subsistance et accru les risques pour la protection (HCR, 2020).

▪ **Développements économiques**

L'Algérie est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Son économie est dominée par l'État et dépend fortement des hydrocarbures. Elle se caractérise également par une compétitivité et une productivité faibles. Ces dernières années, le gouvernement algérien a interrompu la privatisation des industries appartenant à l'État et a imposé des restrictions aux importations et à la participation étrangère dans son économie.

L'économie algérienne s'est fortement contractée en 2020 en raison des mesures visant à endiguer la pandémie et d'une baisse importante de la production d'hydrocarbures, ce qui a contribué à une détérioration importante du déficit. Cela se traduit également par une contraction du taux de croissance du PIB de -5,5 % en 2020. Afin de soutenir la reprise, les autorités ont annoncé un effort de réforme économique de longue haleine pour assurer la transition vers un modèle économique induit par le secteur privé, réduire les graves déséquilibres macroéconomiques et protéger les moyens de subsistance des Algériens. La transition vers un modèle de croissance induit par le secteur privé s'avère difficile, les entreprises privées demeurant de petite taille, avec une faible productivité, largement informelles et confrontées à d'importantes difficultés telles qu'un lourd fardeau réglementaire, un accès limité au crédit, un déficit de compétences sur le marché du travail et l'omniprésence des entreprises publiques. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et de l'effondrement simultané de la demande et des prix du pétrole, l'économie algérienne est confrontée à des tensions importantes. L'impact des mesures de confinement a été généralisé, les secteurs des services et de la construction, ainsi que les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre et concentrés dans le segment informel, étant particulièrement touchés. Les frontières de l'Algérie sont fermées depuis un an, et les flux commerciaux ont fortement diminué. Parallèlement, la chute brutale des cours du pétrole en février 2020 et la baisse des exportations d'hydrocarbures ont pesé lourdement sur les recettes budgétaires et extérieures. En raison des effets de volume et de prix, les exportations ont chuté de 37 % en 2020, malgré une dépréciation modérée du taux de change (BM, 2021). Le gouvernement a adopté en 2020 le plan de redressement socio-économique (PPM, 2021), qui définit un programme de réformes structurelles visant à favoriser la transition vers un modèle de croissance durable, induit par le secteur privé. Si de nombreuses réformes ont été annoncées, leur mise en œuvre est incertaine.

La propagation de nouveaux variants de la COVID-19 pourrait limiter l'efficacité de la campagne de vaccination et retarder la reprise économique mondiale et nationale, entraînant ainsi une baisse de la demande extérieure pour les voyages internationaux et les exportations algériennes. La volatilité de l'environnement économique et la remontée des prix du pétrole, ainsi que l'insuffisance des progrès dans la mise en œuvre des réformes économiques visant à favoriser l'activité du secteur privé, entraveraient donc la reprise.

2. ÉDUCATION ET FORMATION

2.1. Tendances et défis

- **Dépenses d'éducation, accès, participation et décrochage scolaire**

L'Algérie est considérée comme ayant atteint l'enseignement primaire pour tous, avec un taux net de scolarisation dans le primaire de 97,2 % en 2019, et a porté le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur (tertiaire) à 66,1 %. Selon l'indice de capital humain (ICH) 2020 du Groupe de la Banque mondiale, qui fournit un scénario de référence pré-pandémique sur la santé et l'éducation des enfants, malgré les efforts d'amélioration, la valeur de l'ICH de l'Algérie est restée relativement inchangée à 0,53 entre 2010 et 2020 (BM, 2020). Bien qu'elle soit supérieure à la moyenne des pays revenu intermédiaire de la tranche inférieure, cette valeur est inférieure à la moyenne donnée pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord de la Banque mondiale.

En Algérie, le système scolaire public se divise en trois niveaux: le primaire, d'une durée de cinq ans, suivi de quatre années du cycle d'enseignement secondaire inférieur et de trois années facultatives du cycle d'enseignement secondaire supérieur. L'éducation de base, définie comme l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire, est obligatoire pour tous les Algériens. Une proportion importante d'élèves quitte l'école à l'issue du cycle d'enseignement secondaire inférieur, qui est obligatoire, et au cours de la dernière année de celui-ci. Certains de ces élèves ne retournent jamais à l'école, d'autres sont réintégrés dans l'enseignement général et d'autres encore sont placés dans l'EFP (initiaux ou continus). L'Algérie dispose d'une main-d'œuvre relativement peu qualifiée: selon les données disponibles les plus récentes (2015), 68,2 % de la population adulte possède un niveau d'éducation faible, 19,3 % un niveau moyen et 12,5 % un niveau élevé. La proportion d'Algériens possédant un niveau d'éducation élevé a progressé, passant de 9,8 % en 2010 à 12,5 % en 2015. Les efforts soutenus déployés au cours des dernières décennies ont débouché sur une évolution nettement positive des résultats en matière d'éducation et de formation. Les niveaux d'alphabétisation et d'instruction s'améliorent: selon les données disponibles les plus récentes (2018), le taux d'alphabétisation des adultes est de 81,4 %, le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire est de 97,64 %, tandis que le taux de passage du primaire au secondaire en 2018 est de 98,7 %. De manière générale, l'inscription dans l'EFP a doublé depuis le début des années 2000. Cela étant, l'EFP souffre encore d'une mauvaise image dans la société, considéré comme un second choix pour les jeunes en décrochage scolaire. Il n'existe aucune passerelle entre l'enseignement général et l'EFP, ni entre l'EFP et l'enseignement supérieur. L'amélioration de la qualité de l'EFP et le renforcement de ses liens avec le marché du travail constituent donc des priorités pour le gouvernement.

- **Résultats PISA**

Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) est une étude mondiale réalisée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans les nations membres et non membres, destinée à évaluer les systèmes éducatifs en mesurant les performances scolaires des élèves de 15 ans en mathématiques, sciences et lecture. Les résultats les plus récents pour l'Algérie datent de 2015 et l'Algérie occupe la 69^e place sur 70 pour ses performances en sciences, lecture et mathématiques. La même position était occupée en ce qui concerne les convictions scientifiques, l'engagement et la motivation des élèves ainsi que l'équité dans l'éducation (OCDE, 2015).

▪ Jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation (NEET)

Le pays se caractérise par le fait que sa population compte une proportion significative de jeunes, ce qui signifie qu'un afflux considérable de jeunes cherche à s'intégrer au marché du travail. La part des jeunes dans la population active totale, âgée de 15 à 64 ans, est de 21,6 % (en 2020). La proportion de personnes âgées de 15 à 24 ans ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ni de formation (NEET) était de 26,2 % (en 2019), avec un écart important entre les sexes (20,4 % d'hommes et 32,1 % de femmes).

Malgré les progrès accomplis au cours des 10 dernières années, l'amélioration du niveau d'instruction de la population n'a pas donné de meilleurs résultats sur le marché de l'emploi. Cette «inadéquation» perçue entre l'offre et la demande de main-d'œuvre a été l'un des principaux moteurs du chômage et crée un paradoxe, dans lequel des taux plus élevés d'éducation universitaire n'entraînent pas de meilleurs résultats en matière d'employabilité. Cela est particulièrement vrai pour les femmes, qui ont un niveau d'éducation plus élevé que les hommes, mais ne parviennent pas à le traduire en meilleurs résultats sur le marché du travail. De fait, le taux de chômage des femmes diplômées de l'enseignement supérieur en 2019 était de 24 % (ETF, Youth transition in SEMED, 2021).

Le gouvernement a instauré des mesures pour orienter les jeunes vers la formation professionnelle, qui n'est en général considérée que comme une option (Musette, 2013). Au cours des 15 dernières années, des fonds importants ont été alloués pour encourager les jeunes à créer leurs propres entreprises, en leur facilitant l'accès au crédit. Cependant, ce mécanisme n'a pas soutenu les jeunes entrepreneurs après la création de leur entreprise, les exposant ainsi à un certain nombre d'obstacles, tels que l'absence de compétences techniques et/ou managériales liées au champ d'activité de leur entreprise, un manque d'informations sur les marchés et un manque de compétences en matière de commercialisation, ainsi qu'une incapacité à gérer la bureaucratie (Omrane, 2016).

▪ L'éducation pendant la pandémie de COVID-19

En ce qui concerne la COVID-19, en Algérie, des couvre-feux de confinement stricts combinés à des restrictions aux mouvements entre les provinces ont contribué au contrôle de la propagation du virus. Il s'est avéré difficile d'assurer la continuité de l'enseignement, en particulier pour les écoles de formation professionnelle: peu de formations pour le passage à l'apprentissage à distance et en ligne ont été dispensées, et la faible couverture internet dans certaines régions exacerbe les problèmes d'exclusion sociale. À partir d'avril 2020, l'offre d'enseignement à distance a commencé à couvrir toutes les classes, principalement au moyen de la télévision et d'une plateforme spécifique pour les élèves de dernière année afin de les préparer aux examens finaux. Les établissements scolaires ont été fermés jusqu'en octobre, les examens finaux ont été soit annulés, soit reportés à septembre. L'offre d'apprentissage à distance pour les élèves de l'enseignement général était assuré par la télévision et YouTube, mais pratiquement rien n'était prévu pour les élèves de l'enseignement professionnel. La formation en alternance a cessé car elle s'effectue au moyen d'apprentissages dans des entreprises, qui ont toutes fermé pendant la crise. Le syndicat des enseignants, le Satef, et l'association des parents d'élèves ont exprimé des inquiétudes quant à l'inclusion et à l'égalité de l'offre au moyen de solutions en ligne et numériques (ETF, Coping with Covid-19, 2020).

2.2. Politique de l'EFP et cadre institutionnel

▪ Cadre stratégique et juridique de l'EFP et de l'apprentissage des adultes

L'EFP est réglementé par la loi de 2008 (loi n° 08-07). L'organisation et le développement de l'EFP ainsi que sa mise en œuvre, sa coordination et sa réglementation sont placés sous le contrôle du gouvernement central, représenté par les administrations décentralisées au niveau de l'exécutif de chaque wilaya. Dans le système scolaire, les programmes, les méthodes et les calendriers sont centralisés, tandis que la gestion des institutions et du personnel est décentralisée. L'EFP comprend les procédures de fonctionnement standard suivantes: i) une formation résidentielle, qui se déroule principalement dans les instituts et les centres d'EFP, ii) une formation en apprentissage grâce à une coopération entre les centres de formation et les entreprises, iii) une formation à distance, qui s'effectue essentiellement par correspondance, avec des sessions périodiques de formation en face à face, et iv) des cours du soir, qui s'adressent particulièrement aux travailleurs souhaitant poursuivre leur formation ou se spécialiser à des fins de développement professionnel. Le secteur de l'EFP propose également des formations à court terme (pour les jeunes qui ont besoin de se recycler pour entrer sur le marché du travail), des formations à destination des groupes vulnérables (jeunes à risques, prisonniers et anciens prisonniers), ainsi que des programmes de formation spécifiquement adaptés aux femmes résidant dans des zones rurales et aux femmes au foyer.

La formation continue reste limitée, bien que des fonds aient été mis à disposition grâce à une taxe spéciale prélevée auprès des entreprises. Deux organismes sont chargés de l'EFP continue (EFPC): le *Fonds National de Développement de l'Apprentissage et de la Formation Continue* (FNAC), qui assure le remboursement des frais de formation en entreprise pour les entreprises qui paient la taxe et respectent les conditions de remboursement, et l'*Office National de Développement et de Promotion de la Formation Continue* (ONDEFOC), qui est chargé d'aider les entreprises à promouvoir et à développer l'EFPC et à garantir un lien avec les entreprises et les organisations publiques et privées. En l'absence de données accessibles sur la portée et les activités de ces deux organismes et faute de mécanisme d'évaluation, il est difficile d'évaluer l'efficacité de l'offre d'EFPC. Les formations pour adultes ne sont pas structurées et ne relèvent pas de la responsabilité d'une seule autorité. Certains cours pour adultes sont proposés par le ministère de la formation et de l'enseignement professionnels (voir ci-dessus: formations destinées aux femmes des zones rurales, aux femmes au foyer, aux personnes illettrées, etc.), et d'autres par des prestataires privés, notamment des associations privées.

▪ Gouvernance et modalités de financement de l'EFP

Le secteur de l'éducation en Algérie relève de trois ministères: le ministère de l'éducation nationale, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, et le ministère de la formation et de l'enseignement professionnels. La coopération interministérielle semble limitée, tout comme la coordination avec le secteur privé. Des mesures importantes ont déjà été prises à cet égard, notamment la signature de plusieurs accords entre le ministère de l'EFP et les entreprises, en vue d'établir une coopération plus étroite. Cette approche a également été formalisée par la modification du mandat et de la composition du *Conseil de partenariat de la formation et de l'enseignement professionnels* (JO 2018). Ses principales missions sont les suivantes: contribuer par des avis et des recommandations à la stratégie nationale de formation et d'enseignement professionnels; contribuer à l'élaboration de la carte nationale de la formation et de l'enseignement professionnels; assurer l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché du travail; assurer le dialogue et la

concertation de façon régulière et permanente entre tous les acteurs et partenaires du système de formation et d'enseignement professionnels (MFEP)

▪ **Qualité et assurance qualité**

Comme mentionné dans la publication de l'ETF sur l'assurance qualité, celle-ci est principalement considérée en Algérie comme un outil permettant de s'assurer que les établissements de formation respectent la législation et la réglementation, que ce soit par une inspection administrative et pédagogique dans les centres publics ou par l'accréditation des centres privés. L'assurance qualité est l'une des priorités du ministère de l'enseignement et de la formation professionnels. Un groupe de travail spécifique, dirigé par l'INFEP, a également été mis en place. L'évaluation globale du système incombe à l'Assemblée nationale (qui dispose d'une commission spécialisée dans l'EFP), à la Cour des comptes et à l'Inspection générale des finances, en plus de l'Inspection générale du ministère de l'enseignement et de la formation professionnels.

La loi-cadre sur l'enseignement et la formation professionnels, adoptée en 2008, prévoit la création d'un Observatoire de l'enseignement et de la formation professionnels. L'Observatoire est chargé d'évaluer les besoins quantitatifs et qualitatifs en matière de certifications, et accomplit les tâches suivantes:

- établir un système d'information efficace sur l'EFP et le marché du travail aux niveaux national et régional;
- recenser, en tant qu'instrument politique pour le développement de l'EFP, les besoins de formation et de qualification;
- fournir un outil d'aide à la décision, à l'évaluation et à l'amélioration des systèmes d'EFP.

Cet observatoire n'est pas encore opérationnel, ce qui explique le manque d'informations structurées et synthétiques sur les besoins du marché du travail. Le manque de données sur les performances du système d'EFP, notamment en ce qui concerne la réponse aux besoins économiques, l'un de ses principaux objectifs, est également préoccupant (ETF, 2021 «Quality Assurance in VET in Algeria»).

En ce qui concerne l'amélioration de la qualité de la formation, l'année 2020 a vu la mise en place du Conseil scientifique de l'INFEP, le 29 avril 2021. Des opérateurs économiques et des chercheurs spécialisés ont participé au développement des activités d'études et de recherche (<http://www.premier-ministre.gov.dz>).

▪ **Modalités de formation par le travail**

La loi sur l'apprentissage (2018) a constitué une évolution importante dans l'effort de promotion de la formation en apprentissage. L'objectif du ministère de l'EFP consiste à augmenter progressivement le pourcentage d'élèves inscrits à des programmes d'apprentissage. En février 2017, il a été signalé que 58,6 % des étudiants inscrits à une formation professionnelle avaient demandé un apprentissage. L'objectif général est d'augmenter ce pourcentage et d'accroître encore le nombre de ces possibilités. Les partenariats avec le secteur privé constitueront un élément central de l'alignement des programmes d'apprentissage sur les demandes commerciales et de main-d'œuvre de l'économie. En 2017, pour répondre aux besoins croissants du tourisme, un accord de collaboration a été signé entre le MFEP et le ministère du Tourisme pour davantage de partenariats de formation dans le secteur. Ceux-ci comprendraient de nouveaux apprentissages dans une série de segments, notamment la cuisine, les services, les ressources humaines et l'ingénierie (Oxford Business Group, Algeria 2017). En février 2020, le gouvernement nouvellement élu a élaboré un Plan d'Actions, 2020, avec pour

objectif de moderniser notamment le système d'EFP. Parmi les priorités énumérées dans le document, le développement de la formation par apprentissage apparaît, mais il n'y a pas encore d'informations liées à la mise en œuvre. Des mécanismes de suivi des diplômés de l'EFP faciliteraient l'analyse de l'efficacité et de la qualité du système. Le programme Appui-Formation-Emploi-Qualification (AFEQ), financé par l'Union européenne, comporte un volet visant à stimuler l'apprentissage en Algérie par le renforcement de la qualité des formations proposées.

▪ **Éducation et compétences numériques**

En ce qui concerne la modernisation et la numérisation des activités du secteur, au cours de l'année écoulée, les programmes d'EFP se sont concentrés sur les actions suivantes:

- utilisation et enrichissement de la plateforme d'inscription et d'orientation en ligne MIHNATI et publication de manuels et de programmes d'études dans la bibliothèque virtuelle au sein de MIHNATI, accessible à tous les établissements pour téléchargement;
- renforcement et élargissement de l'utilisation de la nouvelle plateforme spécifique «TAKWINI» de formation et de développement des formateurs du secteur, et mise en œuvre d'une nouvelle plateforme de gestion électronique des documents (système «GED»);
- mise en place d'une application informatique de suivi des demandes d'agrément pour la création d'établissements privés de formation professionnelle et de leur gestion;
- mise à jour du système d'information géographique (SIG) du secteur avec des chiffres, des photos et des séquences vidéo récents;
- renforcement des compétences et des certifications internationales au moyen des académies Cisco en introduisant de nouvelles formations et certifications Get-connected, en entrepreneuriat et cybersécurité;
- création d'un institut spécialisé à Sidi Abdellah introduisant des spécialités techniques et scientifiques innovantes.

(Bilan d'activités du Gouvernement, mai 2021)

▪ **Soutien des donateurs à l'éducation et à l'EFP des jeunes et des adultes**

En plus de ces programmes nationaux, l'Union européenne (UE) a soutenu les efforts de l'Algérie pour promouvoir l'emploi. Des programmes financés par l'UE [tels que le programme *Adéquation-Formation-Emploi-Qualification* (AFEQ), qui a été finalisé en septembre 2021, le Programme d'appui à la politique sectorielle de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (PAPS/ESRS) et le Programme d'appui à la diversification industrielle et à l'amélioration du climat des affaires (PADICA)] visaient à i) favoriser des partenariats entre les secteurs public et privé, pour atténuer les problèmes d'inadéquation des compétences; ii) soutenir le développement socio-économique local du nord-ouest de l'Algérie; iii) répondre aux besoins en main-d'œuvre des filières économiques locales; iv) promouvoir le renforcement des capacités institutionnelles; v) soutenir les actions du gouvernement algérien dans le cadre de sa politique de la jeunesse, ainsi que les efforts de la société civile; et vi) créer des réseaux d'échange entre les établissements universitaires algériens et européens pour permettre un partenariat régional dynamique.

L'OIT, en coopération avec le ministère britannique des Affaires étrangères et du Commonwealth, a lancé le projet TAWDIF «De l'université au marché du travail» en Algérie, qui a été mis en œuvre en 2016, avec la création de clubs de recherche d'emplois pour jeunes diplômés, en partenariat avec l'ANEM. Ces clubs offrent des cycles intensifs de deux semaines visant à améliorer les méthodes de recherche d'emploi, y compris la recherche active d'employeurs et l'optimisation des chances d'obtenir un entretien (OIT, 2018).

De plus, *l'Agence française de coopération*, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la société allemande de coopération internationale (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit, GIZ) et d'autres acteurs internationaux soutiennent également les réformes en matière d'emploi, d'enseignement supérieur et de formation. Par ailleurs, une coopération bilatérale en matière de formation professionnelle a été mise en place avec la Corée du Sud, la Chine, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Mauritanie (*Bilan d'activités du Gouvernement*, mai 2021).

3. MARCHE DU TRAVAIL ET EMPLOI

3.1 Tendances et défis

- **Les défis du marché du travail et de l'emploi en général**

Malgré certaines améliorations, en 2019, la participation au marché du travail est restée faible, à 42,2 %. C'était particulièrement le cas chez les femmes. Les taux d'activité des hommes et des femmes ont fluctué ces dernières années, mais il est encore difficile de quantifier l'incidence de la pandémie sur l'ensemble du marché du travail, formel et informel.

En 2020, la collecte de données statistiques sur le marché du travail n'a pas pu être mise en œuvre en raison de la pandémie et de tous les problèmes qui y sont liés. Le pays n'a donc pas été en mesure de recueillir davantage de données récemment.

- **Emploi et chômage**

Le taux d'emploi total a diminué de 37,4 % en 2019 à 35,1 % en 2020, ce qui est probablement lié à la pandémie.

Les politiques nationales ciblant la jeunesse sont principalement axées sur l'emploi des jeunes, qui constitue une priorité essentielle pour le gouvernement algérien. Les politiques actives du marché du travail (PAMT) en Algérie se présentent de trois manières: aide à la création d'entreprise ou à l'activité indépendante; insertion sur le marché du travail au moyen de contrats à durée déterminée; amélioration de l'employabilité des chômeurs par la formation/reconversion professionnelle et soutien à la recherche d'emploi (Adair et Souag, 2018).

Le taux de chômage total est passé de 11,4 % en 2019 à 12,8 % en 2020. Le chômage varie à travers le pays, avec des taux beaucoup plus élevés dans les provinces du sud et dans les zones urbaines. Pour toutes les autres données sur le chômage, les informations sont disponibles jusqu'en 2019 (période pré-COVID): les individus les plus instruits ont été particulièrement touchés par le chômage: en 2019, 17,4 % des personnes ayant un niveau d'instruction élevé étaient au chômage, contre 6,8 % des personnes ayant un faible niveau d'instruction. Comme mentionné précédemment, le chômage est plus élevé chez les femmes, en particulier chez celles ayant un niveau d'instruction élevé (20,4 % en 2019). Le niveau élevé du taux de chômage des travailleurs instruits est en partie dû à un manque d'emplois dans le secteur privé et à leur refus d'accepter un emploi du secteur privé, souvent perçu comme étant de moindre qualité.

Selon l'enquête de l'ONS sur l'emploi 2019, le taux de chômage des personnes ayant fait des études supérieures s'élève à 18 %, tandis que ce chiffre est de 13,5 % pour les personnes ayant fait des études professionnelles.

- **Collecte de données statistiques et information sur le marché du travail**

Les statistiques de l'Agence nationale pour l'emploi, chargée de gérer le marché du travail, révèlent qu'en moyenne, les trois quarts des demandes d'emploi n'aboutissent pas et qu'un quart des offres d'emploi ne trouvent pas les bons candidats. Il existe donc un potentiel d'emplois vacants à exploiter pour lutter contre le chômage. En 2019, ce potentiel a dépassé les 100 000 postes vacants. Le nombre de chômeurs ne trouvant pas d'emploi correspondant à leur profil dépasse 1,2 million, ce qui représente 78 % du nombre total de candidatures. Les statistiques de l'agence sont similaires d'année

en année: elles montrent des offres d'emploi non pourvues et un stock inutilisé de demandeurs d'emploi qui attendent quelque chose qui pourrait correspondre à leurs qualifications. Il convient de noter que l'État a mis en place un ensemble de mesures pour les entreprises, afin de réduire le coût de la main-d'œuvre. Les employeurs peuvent bénéficier de réductions de cotisations sociales en fonction de certains critères (Premier ministre 2021, *Plan de Relance Économique 2020-2024*).

- **Pauvreté**

Selon Statista, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté en Algérie a atteint son plus haut niveau au cours des quatre dernières années, s'établissant à 1,9 million en 2021, ce qui représente une augmentation de 200 000 personnes pauvres par rapport à 2020. En revanche, les années 2019 et 2018 ont toutes deux enregistré 1,3 million cas de pauvreté. Le fait que davantage de personnes vivent sous le seuil de pauvreté au cours des deux dernières années est probablement dû à la pandémie de coronavirus (Statista, 2021).

3.2 Politique de l'emploi et cadre institutionnel

- **Stratégie et cadre juridique dans le domaine de la politique de l'emploi**

La stratégie nationale en matière de politique de l'emploi est basée sur le plan d'action pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage adopté par le Conseil de gouvernement du 1er avril 2008. Elle adopte une approche inclusive et globale qui encourage l'investissement productif, basée sur différents principes: 1) la lutte contre le chômage par une approche économique; 2) l'adaptation des formations et des profils aux besoins de l'emploi; 3) la promotion d'une main d'œuvre qualifiée à court et moyen terme; 4) le renforcement de la promotion de l'emploi des jeunes et l'amélioration du taux de permanence; 5) le soutien aux investissements générateurs d'emplois et le développement de l'entrepreneuriat (Premier ministre 2021, *Plan de Relance Économique 2020-2024*).

Afin de lutter contre le chômage et de promouvoir l'emploi, l'État a mis en place un certain nombre de mécanismes pour répondre à la demande du marché du travail (ANEM, ADS) et pour la création d'entreprises (ANSEJ, CNAC, et ANGEM). Ces différents organismes dépendent de trois ministères: Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale (MTESS), le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition féminine, et le ministère délégué auprès du Premier ministre chargé des micro-entreprises.

Le secteur chargé du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale intervient directement à travers:

- l'Agence nationale de l'emploi (ANEM): la loi n° 04-19 relative au placement des travailleurs et au contrôle de l'emploi a confié le placement des demandeurs d'emploi à l'ANEM et, sous son contrôle, dans des organismes privés de placement agréés (OPAP);
- un système de promotion de l'emploi salarié, le DAIP (dispositif d'appui à l'insertion professionnelle): une mesure destinée aux jeunes de moins de 35 ans, pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes primo-demandeurs d'emploi; et
- une mesure d'aide à la création d'entreprise, la CNAC (caisse nationale d'assurance chômage): depuis 2004, la CNAC est chargée de soutenir la création de micro-entreprises par les chômeurs de 35 à 50 ans, notamment par l'octroi de prêts. Cela renforce les deux premières missions de la CNAC, qui consistent à former et à indemniser les chômeurs. Par ailleurs, une convention s'inscrivant dans le cadre du soutien à la création de PME par les chômeurs de 35 à 50 ans a été établie entre la CNAC, le secteur de la formation professionnelle et le ministère de l'Agriculture, afin de soutenir la validation

des connaissances et du savoir-faire professionnels au profit des chômeurs qui déclarent avoir des qualifications ou des compétences dans l'activité envisagée mais ne peuvent pas le prouver (diplômes, certificats, etc.).

▪ **Initiatives pour stimuler l'emploi**

Comme indiqué par l'OIT dans les «réponses politiques nationales à la COVID-19» pour l'Algérie, un certain nombre d'initiatives ont été prises en 2020 pour soutenir les entreprises, l'emploi et les revenus, à savoir:

- l'extension du délai de dépôt des déclarations fiscales et de paiement des droits et taxes;
- des mesures de soutien aux employeurs, leur permettant de payer leurs cotisations sociales dans toutes les agences de la CNAS à travers le pays, au lieu de devoir se présenter à l'agence spécifique à laquelle ils sont affiliés.
- pour les détenteurs de la carte «chifa», une prolongation de facto de la validité des cartes qui expiraient le 31 mars 2020, permettant aux ayants droit d'avoir un accès ininterrompu au système de sécurité sociale;
- simplifier l'utilisation des services en ligne des différents organismes relevant du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale (OIT, 2021).

Par ailleurs, selon le Bilan des activités du gouvernement 2020, à la fin des régimes d'aide à l'emploi, 213 366 bénéficiaires du programme DAIS ont été enregistrés, avec une incidence financière des bénéficiaires du programme DAIS, avec une incidence financière de 753 MDA; et 10 344 microcrédits accordés par l'Agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM) pour un potentiel en matière d'emploi d'environ 39 000 postes (Bilan d'activités du Gouvernement, mai 2021).

▪ **Soutien des donateurs dans le domaine de la politique de l'emploi**

L'UE soutient les efforts visant à améliorer la qualité des services et des politiques en faveur de l'employabilité et de l'inclusion sociale, en particulier pour les jeunes, en renforçant les capacités des acteurs et institutions actuels. Elle adopte à cet effet une approche transversale axée sur les niveaux national et local. Le projet AFEQ, qui vise à encourager le partenariat entre les secteurs public et privé afin d'améliorer l'adéquation entre les compétences et la demande, a été lancé en septembre 2017 et se terminera en septembre 2021. Ce projet, cofinancé par l'Union européenne et le gouvernement algérien, visait à prendre en compte les mesures spécifiques en place (politiques actives du marché du travail); améliorer la formation par le travail; et fournir une offre plus variée de services et de programmes aux universités, couvrant la recherche appliquée, l'entrepreneuriat et l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Floriana Folisi, Fondation européenne pour la formation, à l'adresse: floriana.folisi@etf.europa.eu.

ALGÉRIE: ANNEXE STATISTIQUE

La présente annexe présente les données annuelles de 2010, de 2015, de 2019 et de 2020 (ou de la dernière année disponible).

	Indicateur	2010	2015	2019	2020	
1	Population totale (en milliers) ⁽¹⁾	35 977.5	39 728.0	43 053.1	43 851.0	
2	Taille relative de la population jeune (groupe d'âge des 15-24 ans et âge dans la catégorie des 15-64 ans, %) ^{e (2)}	30.9	25.4	22.0	21.6	
3	Taux de croissance du PIB (%)	3.6	3.7	0.8	-5.5	
4	PIB par secteur (%)	Valeur ajoutée de l'agriculture	8.5	11.6	12.4	14.2
		Valeur ajoutée de l'industrie	50.5	35.7	37.4	34.2
		Valeur ajoutée des services	39.2	48.5	46.2	47.8
5	Dépenses publiques consacrées à l'éducation (en % du PIB)	D.M.	D.M.	D.M.	D.M.	
6	Dépenses publiques consacrées à l'éducation (en % des dépenses publiques totales)	D.M.	D.M.	D.M.	D.M.	
7	Alphabétisation des adultes (%) ^e	D.M.	D.M.	81,4 (2018)	D.M.	
8	Niveau d'éducation de la population active (âgée de 25 à 64 ans ou de plus de 15 ans) (%) ⁽³⁾⁽⁴⁾	Faible	72.4 (2012)	68.2	D.M.	D.M.
		Moyen	17.9 (2012)	19.3	D.M.	D.M.
		Élevé	9.8 (2012)	12.5	D.M.	D.M.
9	Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation (18-24 ans) (%)	Total	D.M.	D.M.	D.M.	D.M.
		Hommes	D.M.	D.M.	D.M.	D.M.
		Femmes	D.M.	D.M.	D.M.	D.M.
10	Taux bruts d'inscription dans l'enseignement secondaire supérieur (niveau 3 de la CITE) (%)	59.3	D.M.	D.M.	D.M.	
11	Part des élèves de l'EFP dans l'enseignement secondaire supérieur (niveau 3 de la CITE) (%)	10.3	D.M.	D.M.	D.M.	
12	Niveau d'études supérieur atteint (30-34 ans) (%)	D.M.	D.M.	D.M.	D.M.	
13	Participation à la formation/l'apprentissage tout au long de la vie (25-64 ans) (%)	Total	D.M.	D.M.	D.M.	D.M.
		Hommes	D.M.	D.M.	D.M.	D.M.
		Femmes	D.M.	D.M.	D.M.	D.M.
14	Mauvais résultats en lecture, mathématiques et sciences – PISA (%)	Lecture	s.o.	79.0	s.o.	s.o.
		Mathématiques	s.o.	81.0	s.o.	s.o.
		Sciences	s.o.	70.8	s.o.	s.o.
15	Taux d'activité (des 15 ans et plus) (%)	Total	41.7	41.8	42.2	D.M.
		Hommes	68.9	66.8	66.8	D.M.
		Femmes	14.2	16.4	17.3	D.M.
16	Taux d'inactivité (des 15 ans et plus) (%) ⁽⁴⁾	Total	58.3	58.2	57.8	D.M.
		Hommes	31.1	33.2	33.2	D.M.

		Femmes	85.8	83.6	82.7	D.M.
17	Taux d'emploi (des 15 ans et plus) (%)	Total	37.6	37.1	37.4	35.1 ^e
		Hommes	63.3	60.2	60.7	D.M.
		Femmes	11.5	13.6	13.8	D.M.
18	Taux d'emploi selon le niveau d'instruction (% des 15 ans et plus) ⁽⁵⁾	Faible	42.7	38.9	D.M.	D.M.
		Moyen	40.4	37.4	38.3	D.M.
		Élevé	39.6	46.1	43.9	D.M.
19	Emploi par secteur (%)	Agriculture	11.7	8.7	9.6	D.M.
		Industrie	33.1	29.8	29.7	D.M.
		Services	55.2	61.6	61.6 ²	D.M.
20	Incidence du travail indépendant (%)		33.7	30.2	32.4	D.M.
21	Incidence de l'emploi précaire (%)		D.M.	D.M.	D.M.	D.M.
22	Taux d'inactivité (des 15 ans et plus) (%) ⁽⁶⁾	Total	10.0	11.2	11.4	12.8 ^e
		Hommes	8.1	9.9	9.1	D.M.
		Femmes	19.1	16.6	20.4	D.M.
23	Taux de chômage selon le niveau d'instruction (des 15 ans et plus) (%) ⁽⁶⁾ ⁽⁵⁾	Faible	7.6	7.7	6.8	D.M.
		Moyen	8.9	10.1	10.6	D.M.
		Élevé	20.3	14.1	17.4	D.M.
24	Taux de chômage de longue durée (plus de 15 ans) (%) ⁽⁶⁾		6.4	8.1	D.M.	D.M.
25	Taux de chômage des jeunes (15-24 ans) (%) ⁽⁷⁾	Total	21.5	29.9	26.9	D.M.
		Hommes	18.6	26.7	23.6	D.M.
		Femmes	37.4	45.3	45.1	D.M.
26	Proportion de personnes âgées de 15 à 24 ans ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ni de formation (NEET) (%) ⁽⁸⁾	Total	25.3	21.2	26.2	D.M.
		Hommes	11.3	10.8	20.4	D.M.
		Femmes	40.0	32.1	32.1	D.M.

Dernière mise à jour: Septembre 2021

Sources:

Indicateurs 15, 16, 17 (2010, 2015 et 2019), 18, 19, 20, 22 (2010, 2015 et 2019), 23, 24, 25 et 26 – Office national algérien des statistiques (ONS)

Indicateur 8 – EUROSTAT

Indicateurs 7, 10 et 11 – UNESCO, Institut de statistique

Indicateur 14 – OCDE

Indicateurs 1, 2, 3 et 4 – Banque mondiale, base de données des indicateurs du développement dans le monde

Indicateurs 17 (2020) et 22 (2020) – estimations modélisées de l'OIT

Remarques:

(1) Les valeurs indiquées sont des estimations établies en milieu d'année.

(2) Calculs de l'ETF.

(3) Faible correspond aux niveaux 0-2 de la CITE et comprend les personnes non scolarisées; moyen correspond aux niveaux 3-4 de la CITE, et élevé aux niveaux de la CITE au-delà de 5.

(4) La définition diffère (l'indicateur se réfère à la population adulte âgée de 25 ans et plus).

(5) «Faible» (CITE 0-1) correspond à *primaire* dans la classification nationale; «moyen» (CITE 3-4) correspond à *secondaire* dans la classification nationale; «élevé » (CITE 5 et plus) correspond à *supérieur* dans la classification nationale;

(6) Tranche d'âge: 16 à 59 ans pour les années 2010 à 2019 et plus de 15 ans pour l'année 2020.

(7) Tranche d'âge: 16 à 34 ans

(8) Les définitions varient – jeunes qui ne sont ni au travail ni à l'école.

Légende:

s.o. = sans objet.

D.M. = Données manquantes

e = estimations

ANNEXE: DEFINITIONS DES INDICATEURS

	Description	Définition
1	Population totale (en milliers)	La population totale est le nombre de résidents habituels estimé dans un pays donné au 1 ^{er} janvier d'une année donnée. Lorsqu'aucune information n'est disponible sur la population habituellement résidente, les pays peuvent déclarer les résidents légaux ou inscrits.
2	Taille relative de la population des jeunes (groupe d'âge des 15-24 ans) (%)	Il s'agit du ratio de la population jeune (âgée de 15 à 24 ans) par rapport à la population en âge de travailler (généralement âgée de 15 à 64 ou 74 ans, ou de 15 ans et plus).
3	Taux de croissance du PIB (%)	Taux de croissance annuel en pourcentage du PIB aux prix du marché en devise locale constante. Les agrégats sont basés sur des dollars des États-Unis constants de 2010. Le PIB est la somme de la valeur brute ajoutée par tous les producteurs résidents de l'économie, plus les taxes sur les produits et moins les subventions non incluses dans la valeur des produits. Il est calculé sans effectuer de déductions pour la dépréciation de biens fabriqués, ni pour l'épuisement et la dégradation des ressources naturelles.
4	PIB par secteur (%)	Part de la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'industrie et des services. L'agriculture correspond aux divisions 1-5 de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) et comprend l'exploitation forestière, la chasse et la pêche, ainsi que la culture et la production animale. La valeur ajoutée est la production nette d'un secteur après avoir additionné tous les extrants et soustrait les intrants intermédiaires. Elle est calculée sans effectuer de déductions pour la dépréciation de biens fabriqués, ni pour l'épuisement et la dégradation des ressources naturelles. L'origine de la valeur ajoutée est déterminée par la Classification internationale type, par industrie (CITI), révision 3 ou 4.
5	Dépenses publiques consacrées à l'éducation (en % du PIB)	Dépenses publiques consacrées à l'éducation exprimées en pourcentage du PIB. En général, le secteur public finance l'éducation soit en soutenant directement les dépenses courantes ou en capital des établissements d'enseignement, soit en soutenant les élèves et leurs familles avec des bourses ou des prêts publics, ainsi qu'en attribuant des subventions à des entreprises privées ou des organisations à but non lucratif pour des activités éducatives (transfert aux ménages privés et aux entreprises). Les deux types de transactions sont compris dans les dépenses publiques totales pour l'éducation.
6	Dépenses publiques consacrées à l'éducation (en % des dépenses publiques totales)	Dépenses publiques consacrées à l'éducation exprimées en pourcentage des dépenses publiques totales. En général, le secteur public finance l'éducation soit en soutenant directement les dépenses courantes ou en capital des établissements d'enseignement, soit en soutenant les élèves et leurs familles avec des bourses ou des prêts publics, ainsi qu'en attribuant des subventions à des entreprises privées ou des organisations à but non lucratif pour des activités éducatives (transfert aux ménages privés et aux entreprises). Les deux types de transactions sont compris dans les dépenses publiques totales pour l'éducation.

	Description	Définition
7	Alphabétisation des adultes (%)	L'alphabétisation des adultes est le pourcentage de la population âgée de 15 ans ou plus sachant lire, écrire et comprendre une phrase courte et simple sur sa vie quotidienne. En général, l'alphabétisation englobe également le «numérisme», c'est-à-dire la capacité à effectuer des calculs arithmétiques simples.
8	Niveau d'instruction de la population adulte (âgée de 25 à 64 ans ou de plus de 15 ans) (%)	Le niveau d'instruction se réfère au niveau d'études le plus élevé atteint par les individus, exprimé en pourcentage de toutes les personnes de ce groupe d'âge. Cet indicateur se mesure le plus souvent sur la base du programme éducatif le plus élevé achevé avec succès et généralement validé par une qualification reconnue. Les certifications intermédiaires reconnues sont classées à un niveau inférieur à celui du programme proprement dit.
9	Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation (groupe d'âge des 18-24 ans) (%)	Cet indicateur est défini comme le pourcentage de la population âgée de 18 à 24 ans ayant au maximum un niveau d'études secondaire inférieur et n'ayant suivi aucun enseignement ni aucune formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête. L'enseignement secondaire inférieur correspond aux niveaux 0-2 et 3C court de la CITE 1997 (c'est-à-dire les programmes d'une durée inférieure à deux ans) pour les données jusqu'en 2013 et aux niveaux 0-2 de la CITE 2011 pour les données à partir de 2014.
10	Taux bruts d'inscription dans l'enseignement secondaire supérieur (niveau 3 de la CITE) (%)	Nombre d'élèves scolarisés, à un niveau d'études donné, quel que soit leur âge, en pourcentage de la population d'âge scolaire officielle correspondant au même niveau d'études.
11	Part des élèves de l'EFP dans l'enseignement secondaire supérieur (niveau 3 de la CITE) (%)	Le nombre total d'étudiants inscrits dans des programmes de formation professionnelle à un niveau d'études donné (en l'occurrence, l'enseignement secondaire supérieur), exprimé en pourcentage du nombre total d'étudiants inscrits dans l'ensemble des programmes (professionnels et généraux) à ce niveau.
12	Niveau d'études supérieur atteint (30-34 ans) (%)	Le niveau d'études supérieur est défini comme le pourcentage de la population âgée de 30 à 34 ans ayant achevé avec succès des études supérieures (université, établissement d'enseignement technique supérieur, par exemple). Le niveau d'études se réfère aux niveaux 5-6 de la CITE 1997 pour les données jusqu'en 2013 et aux niveaux 5-8 de la CITE 2011 pour les données depuis 2014.
13	Participation à la formation/l'apprentissage tout au long de la vie (groupe d'âge des 25-64 ans) (%)	Les participants à la formation tout au long de la vie désignent les personnes âgées de 25 à 64 ans qui ont répondu avoir suivi un enseignement ou une formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête (numérateur). Le dénominateur est la population totale du même groupe d'âge, à l'exclusion des non-réponses à la question sur la participation à l'éducation et à la formation. Les informations collectées concernent toutes les formes d'enseignement ou de formation, qu'elles soient ou non pertinentes pour l'emploi actuel ou futur du répondant. Si une période de référence différente est utilisée, ceci doit être précisé.
14	Mauvais résultats en lecture, maths et sciences – PISA (%)	Il s'agit de jeunes âgés de 15 ans dont les résultats sont inférieurs au niveau 2 sur l'échelle PISA de compétences en lecture, mathématiques et sciences.
15	Taux d'activité (plus 15 ans) (%)	Le taux d'activité d'un groupe d'âge donné est calculé en divisant la population active par la population de ce groupe d'âge. La population active (également appelée «main-d'œuvre») est définie comme la somme des personnes ayant un emploi et des chômeurs. La

	Description	Définition
		population inactive comprend les personnes qui sont classées ni comme ayant un emploi ni comme chômeurs.
16	Taux d'inactivité (des 15 ans et plus) (%)	Le taux d'inactivité/de non-intégration à la population active d'un groupe d'âge donné est calculé en divisant la population inactive par la population de ce groupe d'âge. La population inactive comprend les personnes qui sont classées ni comme ayant un emploi ni comme chômeurs.
17	Taux d'emploi (plus de 15 ans) (%)	Le taux d'emploi est calculé en divisant le nombre des personnes actives par la population totale du même groupe d'âge. Par personnes actives on entend toutes les personnes qui, durant la période de référence, ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou en vue d'un bénéfice, ou qui étaient temporairement absentes de ce travail. Si un groupe d'âge différent est utilisé, ceci doit être précisé.
18	Taux d'emploi selon le niveau d'instruction (des 15 ans et plus) (%)	Le taux d'emploi est calculé en divisant le nombre des personnes actives par la population totale du même groupe d'âge. Par personnes actives on entend toutes les personnes qui, durant la période de référence, ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou en vue d'un bénéfice, ou qui étaient temporairement absentes de ce travail. Si un groupe d'âge différent est utilisé, ceci doit être précisé. Les niveaux d'études font référence au niveau d'instruction le plus élevé achevé avec fruit. Trois niveaux sont pris en considération: faible (niveaux 0-2 de la CITE), moyen (niveaux 3-4 de la CITE) et élevé (niveaux 5-6 de la CITE 1997 et niveaux 5-8 de la CITE 2011).
19	Emploi par secteur (%)	Cet indicateur fournit des informations sur l'importance relative des différentes activités économiques en matière d'emploi. Les données sont présentées par grandes branches d'activité économique (c'est-à-dire agriculture/industrie/services) sur la base de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les activités économiques (CITI). En Europe, la classification NACE est conforme à la CITI.
20	Incidence du travail indépendant (%)	L'incidence du travail indépendant est exprimée par les travailleurs indépendants (c'est-à-dire les employeurs + les travailleurs pour compte propre + les travailleurs familiaux cotisants) en proportion du total de la population des travailleurs salariés.
21	Incidence de l'emploi précaire (%)	L'incidence de l'emploi vulnérable est exprimée par les travailleurs pour compte propre et les travailleurs familiaux cotisants en pourcentage du nombre total de personnes employées.
22	Taux de chômage (plus de 15 ans) (%)	Le taux de chômage représente le nombre de chômeurs en pourcentage de la population active. La population active est le total des personnes ayant un emploi et des chômeurs. Les chômeurs sont les personnes âgées de 15 à 64 ans ou de plus de 15 ans qui étaient sans travail pendant la semaine de référence; sont actuellement disponibles pour travailler (c'est-à-dire pour commencer une activité en tant que salarié ou non salarié dans un délai de deux semaines suivant la semaine de référence); sont activement à la recherche d'un travail, c'est-à-dire qui avaient entrepris des démarches spécifiques en vue de trouver un emploi salarié ou non salarié pendant une période de quatre semaines se terminant à la fin de la semaine de référence, ou qui avaient trouvé un travail et l'entameraient dans une période de trois mois au maximum.

	Description	Définition
23	Taux de chômage selon le niveau d'instruction (plus de 15 ans) (%)	Le taux de chômage représente le nombre de chômeurs en pourcentage de la population active. La population active est le total des personnes ayant un emploi et des chômeurs. Les chômeurs sont les personnes âgées de 15 à 64 ans ou de plus de 15 ans qui étaient sans travail pendant la semaine de référence; sont actuellement disponibles pour travailler (c'est-à-dire pour commencer une activité en tant que salarié ou non salarié dans un délai de deux semaines suivant la semaine de référence); sont activement à la recherche d'un travail (c'est-à-dire qui avaient entrepris des démarches spécifiques en vue de trouver un emploi salarié ou non salarié pendant une période de quatre semaines se terminant à la fin de la semaine de référence), ou qui avaient trouvé un travail et l'entameraient dans une période de trois mois au maximum. Les niveaux d'études font référence au niveau d'instruction le plus élevé achevé avec fruit. Trois niveaux sont pris en considération: faible (niveaux 0-2 de la CITE), moyen (niveaux 3-4 de la CITE) et élevé (niveaux 5-6 de la CITE 1997 et niveaux 5-8 de la CITE 2011).
24	Taux de chômage de longue durée (plus de 15 ans) (%)	Le taux de chômage de longue durée correspond à la part des personnes dans la population active totale qui sont au chômage depuis 12 mois ou plus (exprimée en pourcentage). La durée du chômage est définie comme la durée de la recherche d'un emploi ou comme le temps écoulé depuis le dernier emploi occupé (si cette période est plus courte que la durée de la recherche d'un emploi).
25	Taux de chômage des jeunes (15-24 ans) (%)	Le ratio de chômage des jeunes est calculé en divisant le nombre des chômeurs âgés de 15 à 24 ans par la population totale du même groupe d'âge.
26	Proportion de personnes âgées de 15 à 24 ans ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ni de formation (NEET) (%)	L'indicateur fournit des informations sur les jeunes âgés de 15 à 24 ans qui remplissent les deux conditions suivantes: premièrement, ils ne sont pas employés (c'est-à-dire sans emploi ou inactifs selon la définition de l'OIT), et deuxièmement, ils n'ont pas reçu d'éducation ou de formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête. L'indicateur est exprimé en pourcentage de la population totale de la même tranche d'âge et du même sexe, de laquelle sont exclus les jeunes n'ayant pas donné de réponse à la question sur leur participation à l'éducation et à la formation.

RÉFÉRENCES

Algérie Presse Service (APS), 23 juin 2021: [Législatives: le Conseil constitutionnel proclame les résultats définitifs \(aps.dz\)](#)

Tableau de bord COVID-19 du Centre pour la science et l'ingénierie des systèmes (CSSE) de l'Université Johns Hopkins (JHU) [Coronavirus COVID-19 \(2019-nCoV\) \(arcgis.com\)](#)

BBC News, 11 août 2021 [Algeria forest fires: At least 65 people killed as fires spread - BBC News](#)

Pyramide des âges du monde de 1950 à 2100, Algérie -<https://www.populationpyramid.net/algeria/2050/>

Index Mundis, Algeria Demographics Profile - <https://www.indexmundis.com/Algeria/demographicsprofile>

HCR, 2021 [Algeria | Global Focus \(unhcr.org\)](#)

Banque mondiale (BM), avril 2021, <https://www.worldbank.org/en/country/algeria/publication/economic-update-april-2021>

Banque mondiale, Algeria Economic Update, MPO, avril 21 (146, 147) - [1-mpo-sm21-algeria-dza-kcm.pdf \(worldbank.org\)](#)

OCDE, 2015 - [pisa-2015-results-in-focus.pdf \(oecd.org\)](#)

Portail du Premier Ministre (PPM) 2021 – «Plan de relance économique, Volumes 1 et 2» <http://www.premier-ministre.gov.dz/ressources/front/files/pdf/plans-d-actions/bilan-2021/Plan%20de%20relance%20%C3%A9conomique%202020-2024-fr.pdf>

Bilan d'activités du Gouvernement pour la mise en œuvre du programme du Président de la République du 1^{er} janvier au 31 mai 2021 [bilan-activité-du-gouvernement-20-06-2021-fr.pdf \(premier-ministre.gov.dz\)](#)

Banque mondiale (BM), 2020 <https://data.worldbank.org/indicator/HD.HCI.OVRL?locations=DZ>

Adair, P. et Souag, A., Okun's law, informal employment and the impact of labour market policies in Algeria since 1997, 2018. <https://hal-uepec-upem.archives-ouvertes.fr/hal-01683932>

ETF, Youth in transition in the Southern and Eastern Mediterranean, 2021 [Unlocking the potential of youth in the Southern and Eastern Mediterranean | ETF \(europa.eu\)](#)

Musette, M.S., Le marché du travail en Algérie: une vision nouvelle?, CREAD, 2013. http://adapt.it/adapt-indice-a-z/wp-content/uploads/2014/04/musette_le_marché_du_travail_en_algérie_2013.pdf

Omrane, M., Youth in Algeria: Actors, policies and impact of international cooperation, SAHWA Policy Paper, 2016. file:///C:/Users/DNA/Downloads/CREAD_Final_Dec20161_policypaperinternationalcooperationyouthM_ustaphaOmrane.pdf

OIT, United Kingdom ILO cooperation, 2018. www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---exrel/documents/genericdocument/wcms_344228.pdf

ETF, Coping with Covid-19, 2020 [Distance digital learning: gateway to the future? | ETF \(europa.eu\)](#)

JO 2018, *Journal Officiel de la République Algérienne* N.24 <http://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/107073/131665/F557543066/DZA-107073.pdf>

Oxford Business Group, Algeria 2017 [Algeria overhauls teaching methods and increases education funding | Algeria 2017 | Oxford Business Group](#)

Premier Ministre, *Plan d'Action 2020* <http://www.premier-ministre.gov.dz/ressources/front/files/pdf/plans-d-actions/plan-d-action-du-gouvernement-2020-fr.pdf>

Loi n° 08-07 du 23 février 2008 sur l'EFP – Loi d'orientation sur la formation et l'enseignement professionnels.

Statista, 2021 - [Algeria: number of poor people 2018-2021 | Statista](#)
MFEP, [Conseil de partenariat – MFEP](#)

Premier Ministre, 2021, *Plan de Relance Économique 2020-2024*, Volumes 1 and 2 [Le portail du Premier Ministère | Documents | Textes de référence | Plans d'actions \(premier-ministre.gov.dz\)](#)
ETF, 2021 «Quality Assurance in Vocational Education and Training in Algeria»

OIT «Covid-19 country policy responses», 2021 [Country policy responses \(COVID-19 and the world of work\) \(ilo.org\)](#)

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ADS	Agence de développement social
BAD	Banque africaine de développement
AFEQ	<i>Programme d'appui à l'adéquation formation-emploi-qualification</i>
PAMT	Politiques actives du marché du travail
ANDI	Agence nationale de développement de l'investissement
ANDPME	Agence nationale de développement de la PME
ANEM	Agence nationale de l'emploi
ANGEM	Agence nationale de gestion du microcrédit
ANSEJ	Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes
BAC	Baccalauréat
BEM	Brevet d'enseignement moyen
CID	<i>Contrat d'insertion des diplômés</i>
CFI	<i>Contrat de formation-insertion</i>
CIP	<i>Contrat d'insertion professionnelle</i>
CNAC	Caisse nationale d'assurance chômage
CTA	<i>Contrat de travail aide</i>
EFPC	Enseignement et formation professionnels continus
DAIP	<i>Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle</i>
FNAC	<i>Fonds national de développement de l'apprentissage et de la formation continue</i>
PIB	Produit intérieur brut
CITI	Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique
MTESS	Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale
MSN	Ministère de la solidarité nationale
NEET	Not in employment, education, or training (ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation)
ONDEFOC	<i>Office national de développement et de promotion de la formation continue</i>
ONEFD	Office national de l'enseignement et de la formation à distance
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
PME	Petites et moyennes entreprises
EFP	Enseignement et formation professionnels
FT	Formation par le travail

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR
NOS ACTIVITÉS, VEUILLEZ CONTACTER:
DÉPARTEMENT «COMMUNICATION»
FONDATION EUROPÉENNE POUR LA FORMATION
VIALE SETTIMIO SEVERO 65
I - 10133 TURIN
Courriel: INFO@ETF.EUROPA.EU
Tél.: +39 011 6302222
Fax: +39 011 6302200
WWW.ETF.EUROPA.EU